

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'EST

BLAIRVILLE

## PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19

PLUI APOUVÉ LE 10.12.20

Dossier réalisé avec  
le bureau d'études :



Échelle : 1/5000<sup>ème</sup>



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS  
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND  
628 10 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200  
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR  
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR



### Légende

- Limite communale
- Cimetière
- Emplacement réservé
- Cavité
- Nouvelle construction
- Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

### Limites de zones

- Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages anciens
- Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins
- UH : Zone urbaine à vocation d'équipements
- A : Zone agricole
- Ae : Zone agricole à vocation économique
- N : Zone naturelle

### Éléments à protéger

- Éléments de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol, dans lesquels les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur de ces ressources naturelles sont autorisées article R.151-34 du Code de l'Urbanisme

### Installations agricoles

- Installation agricole classée
- Installation agricole non classée

### Éléments de patrimoine

Numéros	Désignation
1	Calvaire
2	Chapelle
3	Monument aux morts
4	Eglise Saint-Vaast
5	Maison remarquable
6	Grotte Notre-Dame de Lourdes

### Emplacements réservés

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Surface en m <sup>2</sup>
1	Équipement sportif	Commune	5558
2	Accès	Commune	448
3	Chemin piéton	Commune	319
4	Extension du cimetière	Commune	479
5	Équipement public	Commune	2366

